Image not found or type unknown

Puis je résillier bail logement tante admise en maison de retrait

Par **Quendez**, le **24/03/2009** à **10:01**

Ma tante,90 ans, sans mari, sans enfant est admise en maison de retraite EHPAD . Elle n'est plus en état de prendre des décisions. Je suis en train de déposer une demande de tutelle, mais cela peut prendre plusieurs mois . Elle loue un 2 pieces, mais ne pourrait payer la maison de retraite et le loyer. Une de ses soeurs est hospitalisée "définitivement" et la troisième est ma mère et je suis fille unique.Puis je résilier le bail du logement et vider celui-ci, aucun objet de valeur et le mobilier appartenait à mes grandsparents maternels .
Merci de votre réponse .

BQ

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés